

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier par intérim, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 11 juin 2025 adopté le « RÉG367-2025-règlement sur le traitement des élus » et abrogeant le règlement RÉG349-2025.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier, à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la M.R.C.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 17 JUIN 2025



Martin Normand,
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné ROBERT LYMAN....., en ma qualité de directeur (trice) général (le) ou greffier (ière) -trésorier (ière) de la municipalité de SAINT-CHARLES-GARNIER....., certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre7.....heures et8.....heures le 23...jour deJUIN.....2025.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 23 JOUR DU MOIS DE JUIN



Directeur (trice) général (e)
Greffier (ière) trésorier (ière)